



**Réponse du CC EOS à l'appel à révision du projet de rapport
"Cumulative impacts of offshore wind farm expansions : consequences
& solutions for achieving GES across European marine waters"
(Impacts cumulés de l'expansion des parcs éoliens en mer :
conséquences et solutions pour atteindre le niveau de GES dans les
eaux marines européennes)**

xx juin 2025

Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) e réjouit de pouvoir répondre à l'appel à révision du projet de rapport intitulé « Impacts cumulés de l'expansion des parcs éoliens offshore : conséquences et solutions pour atteindre l'état de bonne santé écologique dans les eaux marines européennes » : conséquences et solutions pour atteindre le GES dans les eaux marines européennes" ([lien](#)). En raison du délai serré, les conseils consultatifs (CC) n'ont pas été en mesure de fournir une réponse en utilisant le format en ligne prescrit. Le CC fournissent des avis consensuels impliquant plusieurs procédures internes d'examen, de consultation et d'approbation qui requièrent suffisamment de temps pour la discussion et l'établissement d'un consensus. Il a donc été décidé de fournir une réponse sous la forme d'une lettre ouverte.

Depuis 2020, le CC EOS collabore étroitement avec le Pelagic AC sur le thème des développements en matière d'énergie renouvelable en mer et de leurs effets potentiels sur la pêche commerciale, à commencer par la création d'un groupe de discussion conjoint, et notamment :

- Avis du CC EOS/PELAC pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts sismiques (août 2020, [lien](#))
- Avis du CC EOS/PELAC/NSAC pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts des développements de l'énergie éolienne (novembre 2020, [lien](#))
- Atelier sur les impacts des développements sismiques et éoliens offshore sur les pêcheries le 20 mai 2022 ([lien](#))
- Avis conjoint du CC EOS et du PelAC sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne en mer sur la pêche commerciale (octobre 2022, [lien](#))
- Briefing sur la loi irlandaise sur la planification des zones maritimes (Maritime Area Planning Act) 2021, janvier 2023 ([lien](#))
- Lettre conjoint du CC EOS et du PelAC à la Commission européenne appelant à une cohérence politique accrue entre les dimensions de l'environnement et de la pêche (juin 2024, [lien](#))
- Soumission du CC EOS/PelAC sur l'analyse de sensibilité écologique de la mer Celtique pour informer la désignation future des Zones Marines Protégées (ZMP) Rapport (décembre 2024, [lien](#))



- Avis conjoint des CC EOS/PelAC aux États membres de EOS sur les développements des énergies renouvelables dans l'espace marin ([lien](#))
- Webinaire CC EOS/PelAC sur les pêcheries de l'UE et les développements des ORE, février 2025 ([lien](#))
- Avis du CC EOS/PelAC sur l'impact des projets d'énergie renouvelable en mer sur la pêche commerciale, juin 2025 ([lien](#))

La recherche concernant les impacts potentiels des développements d'ORE augmente au niveau international et national, et il est vital que les CC basent leur travail et leurs conseils sur les connaissances scientifiques les plus récentes. C'est pourquoi les CC invitent régulièrement des experts à des réunions spécifiques, et le travail effectué par Eklipse sur la demande de la DG ENV a été présenté aux membres des conseils consultatifs (CC) de en janvier 2025 lors de la réunion du groupe de réflexion conjoint sur la dimension spatiale ([lien](#)).

Au cours de la discussion, les membres du CC ont exprimé leur appréciation de la robustesse de la méthodologie et du processus. Cependant, il a été généralement estimé que le principal problème semblait être le manque de données scientifiques solides ainsi que les lacunes dans les connaissances sur les impacts sur l'environnement marin, et la limitation qui en résulte concernant la possibilité de tirer des conclusions à partir de preuves insuffisantes. Les membres du CC se réjouissent de voir ce point identifié dans le projet de rapport : *"Ce rapport souligne la nécessité d'une approche globale, à long terme et intégrée pour évaluer et gérer les impacts de la production d'énergie éolienne en mer, y compris les impacts cumulatifs sur les écosystèmes marins. D'importantes lacunes persistent dans les connaissances et il sera essentiel de les combler par une meilleure surveillance, une recherche interdisciplinaire, des méthodes d'évaluation nouvelles et normalisées et des cadres politiques adaptatifs pour garantir l'obtention d'un bon état écologique"*. Il serait utile de souligner ici que ces lacunes sont incompatibles avec les affirmations positives formulées ailleurs dans le rapport.

Les objectifs ambitieux de développement des énergies marines renouvelables en mer entraîneront une concurrence accrue pour l'espace, en particulier dans les eaux littorales. La construction et l'exploitation des énergies marines renouvelables auront des répercussions sur presque tous les descripteurs. Le CC EOS note que l'une des principales conclusions tirées de l'analyse de tous les descripteurs dans le cadre de ce projet concerne les lacunes dans les connaissances relatives aux impacts autres que ceux causés par la pêche. L'activité de pêche dans les eaux européennes fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation approfondies ; cependant, il ne s'agit pas de la seule activité humaine qui peut contribuer (négativement ou positivement) à la réalisation des GES. Une approche harmonisée et égale de la surveillance et de l'évaluation de toutes les activités commerciales dans l'espace marin doit être mise en œuvre afin de parvenir à une évaluation équilibrée. Cela doit inclure la quantification des principaux effets économiques sur les pêcheries résultant du développement des ORE.

Le rapport Eklipse avance que les éoliennes en mer peuvent jouer un rôle de récif artificiel, en attirant certaines espèces marines autour de leurs fondations. Toutefois, cette hypothèse repose sur des observations limitées et postérieures à l'installation, en l'absence fréquente de

données de référence sur l'état écologique initial. L'effet récif, s'il existe, demeure très localisé et ne permet pas de conclure à une augmentation nette de la biomasse ou à un bénéfice global pour les pêcheries.

Plus encore, le rapport souligne dans le même temps les effets perturbateurs majeurs liés au bruit sous-marin, notamment durant le fonçage des fondations, qui peut provoquer la fuite ou le stress de nombreuses espèces sensibles. Il en résulte une contradiction centrale : il est incohérent de mettre en avant un rôle écologique positif des éoliennes sans tenir compte de ces perturbations profondes, souvent mal quantifiées.

En l'absence de suivis rigoureux avant/après installation et sur le long terme, les bénéfices supposés restent hautement spéculatifs. Le rapport reconnaît ces lacunes, mais persiste à en tirer des conclusions positives. Une telle contradiction affaiblit la solidité scientifique du document et souligne l'urgence d'évaluations plus transparentes et méthodologiquement solides.

Une évaluation crédible des effets écologiques des projets éoliens en mer ne peut être fondée que sur des suivis écologiques intégrant des données de référence avant installation, ainsi qu'un suivi continu post-installation. À défaut, les effets positifs ou négatifs demeurent non quantifiables, et les évaluations environnementales risquent d'être arbitraires.

En outre, les outils d'évaluation des incidences potentielles des ORE sur la pêche et l'environnement doivent être adaptés à l'espace afin d'évaluer les incidences directes d'un développement ainsi que les incidences cumulatives potentielles. Actuellement, les évaluations sont réalisées à différentes résolutions spatiales, et une résolution plus fine dans l'analyse permettra de mieux présenter les interactions entre les secteurs et les effets potentiels.

La gouvernance des océans et le changement climatique sont interconnectés et nécessitent un engagement et un dialogue entre les chercheurs, les citoyens, les parties prenantes et les décideurs. Le secteur de la pêche commerciale joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de la prestation (GES) pour plusieurs descripteurs, ce qui ne fait que renforcer l'idée de l'importance de l'inclusion des acteurs de la pêche dans la gestion de l'environnement marin.

Il est impératif de renforcer les collaborations entre le secteur de la pêche et la science afin de dresser un tableau complet de l'état de l'environnement et de comprendre les prémisses sous-jacentes des compromis importants et nécessaires entre la conservation de la nature et l'utilisation des ressources.

Les conseils consultatifs, bien que fonctionnant dans le cadre de la PCP, devraient pouvoir atteindre les acteurs et les départements de la politique environnementale dont le travail affecte la mise en œuvre de la PCP et l'état des communautés de pêcheurs et des ressources halieutiques. Par défaut, les conseils consultatifs représentent à la fois les défenseurs de la



conservation de la nature et le secteur de la pêche, et leur rôle devrait être reconnu comme primordial.

Bien que le CC EOS comprenne que les parties prenantes ont eu l'occasion de participer à ce projet et qu'elles auront d'autres possibilités de le faire au cours des prochains mois, les appels à la participation n'ont pas été adressés de manière stratégique aux conseils consultatifs, qui sont des organismes représentatifs et légitimes des parties prenantes de la pêche dans l'UE et légalement reconnus comme des organisations poursuivant un objectif d'intérêt général européen. Par conséquent, le CC EOS invite la DG ENV à reconnaître les conseils consultatifs comme des organismes stratégiques représentant les parties prenantes et à renforcer la communication directe concernant les travaux pertinents menés dans le domaine maritime.

- FIN -